

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 13 décembre 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **13 décembre 2018 à 18h00**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **7 décembre 2018**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	MME PLAYE – M. FELICANI – MME SCHREIBER
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Livردun</i>	M. BERNARDO – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU à M. FELICANI M. VERGANCE à MME SCHREIBER
<i>Frouard</i>	M. BECKER à M. TRANCHINA MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE à M. TROGRIC (Pompey)
<i>Pompey</i>	MME GEOFFROY à MME LEPRUN (Faulx) MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN – MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Lay-St-Christophe</i>	M. MEDART
<i>Livردun</i>	MME DILLMANN – M. DOSE – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	M. KUHN

N°04 – DB du 13/12/2018

Rapporteur : Monsieur le Président

**Cotisations 2018
Cap Entreprises Val de Lorraine**

Depuis plusieurs années, l'association Cap Entreprises a pour objectif de placer en emploi direct des publics prioritaires liés à la politique de l'emploi sur le secteur du Val de Lorraine et plus particulièrement sur le Bassin de Pompey.

Ancrée sur le territoire depuis 1996, l'équipe de Cap Entreprises intervient quotidiennement auprès de ces publics, en lien avec les différents acteurs sociaux du secteur, les partenaires locaux, les institutions et les entreprises et a acquis de solides partenariats ainsi qu'une bonne connaissance du tissu socio-économique local.

En effet, parmi les dispositifs existants, Cap Entreprises apparaît depuis plusieurs années comme l'un des outils privilégiés du territoire en faveur de l'emploi et connu des 13 communes du bassin.

Le Bassin de Pompey et l'association ont signé dès 2005 une convention spécifique, renouvelée à quatre reprises. En effet, au vu d'une situation socio-économique peu favorable et d'un taux de chômage important sur le bassin, le soutien des collectivités à cette association de proximité continue à avoir tout son sens.

Le Bassin de Pompey est appelé à cotiser à cette association pour l'année 2018 à hauteur de 2 300€ : 600 € en tant qu'EPCI > 10 000 habitants et 1 700 € pour les communes (4 communes à 200 € et 9 communes à 100 €).

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

MODIFIE la cotisation prévue au bénéfice de CAP entreprises de 600 € à 2300 € pour l'année 2018.

IMPUTE les crédits sur la ligne 020 6281 du budget principal 2018.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRILIC